LA RÉPONSE FÉMINISTE AU COVID19

Nous, organisations et activistes féministes agissant au sein de mouvements mondiaux centrés sur les droits humains, le développement durable, la justice économique et sociale, avons uni nos forces pour définir collectivement les principes clés d'une reprise résiliente face à l'actuelle pandémie mondiale. Nous observons les mesures prises, et encourageons l'action collective des féministes du monde entier.

La crise actuelle

La pandémie du COVID-19* est en train de bouleverser les économies, de modifier les schémas de mobilité, de perturber les réseaux sociaux, de transformer les lieux de travail, les économies formelles et informelles, de redéfinir le concept d'emploi essentiel et le profil de celles et ceux qui l'exercent. Les mesures apportées dans les domaines de la santé publique et de la sécurité ont des répercussions profondes, elles peuvent amplifier les crises humanitaires, sociales, économiques et politiques actuelles. Elles reflètent les injustices et les inégalités structurelles profondément enracinées dans nos sociétés et systèmes qui prospèrent sur l'exclusion, engendrent la domination des multinationales, la concentration des richesses et exploitent la majeure partie de la population, et plus particulièrement les classes les plus marginalisées et les plus démunies politiquement.

Certaines mesures mises en place pour faire face à ces crises interdépendantes menacent profondément les droits humains et la démocratie. Dans de nombreux pays, les forces militaires et policières appliquent brutalement des couvre-feux et des mesures d'interdiction, en ciblant souvent de manière très cruelle les groupes les plus marginalisés. Les pays mettent en place ou envisagent de renforcer la surveillance numérique, ce qui peut avoir des conséquences à long terme sur le droit à la vie privée, à l'information, mais aussi sur la liberté d'expression et les droits associatifs. D'autres mesures se concentrent sur le renflouement des entreprises plutôt que sur l'aide aux plus démuni.es. Dans l'ensemble, on peut observer que la solidarité multilatérale fait défaut.

Cependant, certains pays ont réagi rapidement à cette crise en renforçant les mesures de protection sociale, en élargissant l'accès aux soins de santé, en garantissant les revenus. On a aussi pu constater une réorientation globale des emplois considérés comme essentiels. Dans le monde entier, on reconnait désormais le rôle vital du personnel urgentiste, des agents en charge de la collecte des ordures et du nettoyage de nos villes. Ces mesures sont profondément en accord avec l'analyse féministe et la défense des droits fondamentaux des femmes pour faire respecter les droits humains et promouvoir l'égalité de genre. Plus que jamais, notre réponse politique et stratégique doit être guidée par des principes féministes.

*Le COVID-19 est la maladie infectieuse causée par le nouveau coronavirus, le SARS-CoV-2, encore inconnu avant décembre 2019. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la page suivante : https://www.who.int/news-room/qa-detail/qa-coronaviruses.







LES PRINCIPES CLÉS DE LA RÉPONSE FÉMINISTE AU COVID-19

La promotion, la protection et l'accomplissement des droits humains et de l'égalité de genre sont des éléments transversaux à tous ces principes. Les droits humains et leurs principes fondamentaux, notamment les principes d'universalité, d'inaliénabilité, d'interdépendance, d'indivisibilité, d'égalité, de non-discrimination, de nondérogation et de responsabilité, doivent guider chaque action entreprise pour lutter contre le COVID-19. Cela inclut les droits collectifs, comme les droits des peuples autochtones, des populations migrantes, déplacées et réfugiées, mais aussi les droits du travail. Si la restriction de certains droits peut être justifiée dans un tel contexte d'urgence sanitaire, toute mesure ne devrait être appliquée que si elle est nécessaire, proportionnelle aux risques réels, non discriminatoire, et limitée dans le temps. La crise actuelle ne doit pas être utilisée pour promouvoir la stigmatisation, la discrimination et les discours de haine, pour faire taire les voix dissidentes ou les protestations, pour porter atteinte aux défenseurs de l'environnement et des droits humains, notamment des droits des femmes, ou pour compromettre l'exercice d'autres droits, comme la liberté sexuelle et reproductive. Les mesures de lutte contre le COVID-19 doivent être prises en intégrant l'approche genre et en faisant progresser l'égalité des sexes. Elles doivent garantir les droits des femmes reconnus dans les traités et accords internationaux.

Les mesures prises face au COVID-19 doivent se concentrer sur le bien-être de toutes et tous, avec une approche intersectionelle

Toute mesure visant à atténuer les effets du COVID-19 doit être centrée sur le bienêtre de toutes et tous, tant au niveau individuel que collectif. Ces mesures doivent prendre en considération les formes multidimensionnelles d'inégalités, de discrimination et de marginalisation qui s'entrecroisent et exposent certains groupes de personnes à un risque accru. Elles doivent inclure :

• La reconnaissance des discriminations multiples (fondées sur le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique, la situation économique, le statut géographique, la religion, le statut migratoire, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression et les caractéristiques sexuelles) pouvant accroître l'impact de la pandémie COVID-19 sur certaines populations et communautés; intégrer le fait que les femmes, les hommes et les personnes transgenres au sein de ces groupes auront des expériences et des besoins différents. Nous devons donc élaborer des stratégies qui permettront d'atténuer ces discriminations, et de répondre aux besoins de chacun.e.









- La collecte et l'analyse de données ventilées afin que les décideurs puissent, à tous les niveaux, prendre des mesures proactives pour hiérarchiser et cibler les actions d'atténuation et les interventions en direction des personnes les plus touchées et les plus exposées au risque d'infection et de mortalité. Toute mesure visant à atténuer les effets du COVID-19 devrait être centrée sur le bien-être des personnes, tant au niveau individuel que collectif.
- Renforcer et étendre les systèmes de protection sociale pour y inclure l'économie informelle, les microentreprises, les indépendant.es, et plus particulièrement les personnes les plus précaires, que ce soit dans le domaine des services, comme les services domestiques, les soins médicaux ou les travailleurs et travailleuses du sexe, afin de garantir que tout le monde ait accès à un revenu de base universel, aux congés payés, à l'alimentation et aux services de soins.
- Des actions spécifiques permettant d'identifier, de protéger les droits et de répondre aux besoins des communautés marginalisées et exclues, comme les personnes handicapées, les minorités raciales ou ethniques, les populations autochtones, les personnes déplacées, les réfugié.es, les migrant.es, les personnes âgées, les personnes LGBTI, les personnes vivant avec le VIH/sida et celles touchées par la pauvreté, mais aussi les personnes en détention ou dans des milieux institutionnels.
- Des actions qui permettent de faire face à la montée de la xénophobie et du racisme, mais aussi de minimiser les discours qui alimentent la discrimination et la peur afin de politiser cette pandémie. Grâce à ces actions, nous pourrons nous assurer que les mesures prises pour lutter contre le COVID-19 ne provoquent pas la violence, ni la discrimination d'une certaine partie de la population.
- Des actions spécifiques permettant de garantir le droit à l'information, notamment en veillant à ce que les informations sur la pandémie soient disponibles dans différentes langues, dans différents formats accessibles aux personnes handicapées, aux analphabètes et aux personnes qui n'ont pas accès aux espaces numériques, tout en garantissant l'accès le plus large possible à Internet.

Les mesures prises face au COVID-19 doivent protéger la santé et la sécurité de toutes et tous, en garantissant les droits sexuels et reproductifs

Il ne peut y avoir de réponse efficace à une crise de santé publique qui ne soit centrée sur l'égalité des sexes et vice versa. Nous assistons à des atteintes aux droits des femmes, des filles et des personnes au genre non conforme, à travers la restriction de leur accès à l'avortement, à une éducation sexuelle exhaustive et à des traitements de réattribution sexuelle. On constate aussi que les restrictions de mouvement et les mesures d'isolement social, prises sans filet de sécurité ni de soutien adéquats, ont augmenté la charge du travail de care qui pèse sur les femmes et ont entraîné une forte augmentation des violences domestiques, des violences entre partenaires intimes et d'autres formes de violence sexiste dans le monde entier. Les actions suggérées sont les suivantes:









- Fournir au personnel urgentiste, aux soignants et aux travailleurs essentiels, dont 70 % sont des femmes, des équipements de protection de qualité, comme des produits d'hygiène menstruelle, un soutien psychosocial, des services de garde d'enfants, en répondant à leurs besoins immédiats, afin de les soutenir dans leur travail.
- Garantir un accès ininterrompu aux services de santé sexuelle et reproductive, comme l'avortement et les soins de réattribution sexuelle; prendre les mesures nécessaires pour simplifier l'accès aux soins, aux tests de dépistage des IST, aux contraceptifs et aux pilules abortives, en les proposant en vente libre; élargir l'accès aux sages-femmes et aux soins de santé maternelle à domicile; s'abstenir de mettre en place des stratégies de prévention contre le COVID-19 qui ne sont pas fondées sur des preuves concrètes et qui pourraient nuire davantage.
- Éliminer les participations forfaitaires et augmenter les investissements immédiats dans les systèmes de santé publique afin de proposer des services complets, de qualité, disponibles, acceptables et accessibles, en particulier aux communautés les plus menacées par la pandémie, et contribuer à faciliter les améliorations à long terme des infrastructures de santé, mais aussi la qualité et l'accessibilité des soins.
- Garantir l'accès au meilleur état de santé physique et mentale possible, notamment en permettant aux populations très isolées d'avoir accès à des soins autoadministrés.
- S'acquitter des obligations de financement envers les agences des Nations unies en préservant à tout moment l'information, l'accès et les droits aux services de santé comme les services de santé sexuelle et reproductive, en prenant des mesures efficaces face aux violences sexistes.
- Veiller à ce que les femmes et les jeunes filles bénéficient du soutien et de la protection dont elles ont besoin pour agir contre toute forme d'injustice, et prendre rapidement des mesures pour prévenir les violations de leurs droits, déjà constatées dans le cadre d'autres crises sanitaires (augmentation des violences sexistes, des mariages d'enfants, des mariages précoces ou forcés et des déscolarisations).
- Développer, financer et maintenir les services essentiels comme les systèmes et mécanismes d'assistance permettant de signaler toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, les violences domestiques ou toute autre forme de violence sexiste, et d'y répondre, notamment par des campagnes de sensibilisation visant à faire connaitre les services d'assistance téléphonique, les centres de crise, les refuges et les services d'assistance juridique; en particulier dans des contextes de militarisation et de conflits.
- Inciter les hommes et les garçons à remettre en question certaines attitudes, certains stéréotypes, certaines normes sociales et autres inégalités issues du patriarcat, notamment par des mesures visant à redistribuer les tâches domestiques et les soins non rémunérés, des campagnes de sensibilisation, des programmes d'intervention et de responsabilisation communautaire.











Les mesures prises face au COVID-19 doivent promouvoir un changement de paradigme global, en s'appuyant sur un financement adéquat et équitable

Les mesures de réponse au COVID-19 doivent s'attaquer aux injustices et aux inégalités structurelles sur le plan macroéconomique, financier et commercial. Ces changements doivent définir le cadre d'un nouvel ordre mondial post-COVID qui permettra de renforcer une coopération internationale fondée sur les droits humains, le bien-être, le développement durable, des conditions de travail décentes et l'égalité des sexes, en reconnaissant, valorisant, réduisant et redistribuant de toute urgence les tâches domestiques et de soin non rémunérés. Durant cette pandémie du COVID-19, il est important que les pays développés remplissent leurs obligations dans le cadre des multiples processus internationaux des Nations unies (financement pour le développement, CCNUCC et objectifs de développement durable), afin de soutenir financièrement les pays en développement et de mener les actions urgentes. Les pays développés devraient s'engager clairement à augmenter d'urgence les dispositions financières sous la forme de subventions. Ces actions doivent comprendre:

- Des taxes spéciales sur les flux financiers, les transactions spéculatives de devises à court terme, et les transactions financières, mais aussi sur la concentration des richesses, afin de mobiliser les ressources publiques nécessaires pour faire face aux crises actuelles. Les gouvernements devraient mettre fin à l'accaparement de la sphère publique par les entreprises au moyen de réglementations et de mesures fiscales.
- L'annulation de la dette souveraine des pays en développement afin de créer un espace fiscal pour des réponses d'urgence immédiates.
- La réduction et réorientation des budgets militaires nationaux et mondiaux, afin de générer les ressources nécessaires pour faire face à la pandémie .
- La suspension des accords de commerce et d'investissement bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux en raison de la pression qu'ils exercent pour minimiser la capacité des États à réglementer le monde des affaires, et à protéger l'intérêt public, au moyen de clauses de réglementation des différends entre investisseurs et États. Tout ceci empêche de garantir les droits des travailleur.ses, la protection de notre environnement et la santé des personnes.
- Exiger que les institutions financières internationales et régionales, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, répondent aux besoins de liquidités des pays en octroyant des subventions qui visent le bien-être social national et l'apport de biens et services publics, et non pas des prêts, qui devront, une fois de plus, être remboursés et qui ne seront accordés qu'en échange de nouvelles mesures d'austérité.
- Interdire le lobbying des entreprises et leur influence excessive sur les réponses des gouvernements au COVID-19, mais aussi limiter l'inflation. Veiller à ce que les mesures de relance économique soient axées sur l'aide au bien-être des personnes, en particulier les plus marginalisées et les plus exposées, plutôt que sur le sauvetage des grandes entreprises.
- Apporter un financement direct aux organisations et mouvements féministes, communautaires, aux centres d'aide aux jeunes et à la défense du droit des femmes, qui répondent de manière adéquate aux besoins de leurs communautés, et pas seulement aux gouvernements et aux agences des Nations unies.









Le fondement même de notre contrat social implique que le gouvernement sert la volonté du peuple, et cela doit se traduire par des mesures concrètes pour permettre une démocratie participative où les personnes ayant le moins de pouvoir peuvent demander des comptes aux plus puissants. Même en cas d'urgence ou de crise, les droits démocratiques des citoyen.nes, comme la transparence et la responsabilité, le droit à l'information et à la libre expression de leurs opinions, ne peuvent être violés ou restreints. Pendant la crise du COVID-19, la communauté internationale ne doit montrer aucune tolérance pour les restrictions et les réglementations qui ne sont pas proportionnées ni efficaces pour faire face à la pandémie, qui portent atteinte aux droits humains, aux droits démocratiques et aux libertés individuelles, qui établissent ou consolident des régimes autoritaires et qui sont appliquées avec autorité. Les mesures doivent inclure:

- Toutes les mesures d'urgence proportionnées et efficaces qui visent à suspendre les procédures normales doivent être accompagnées de délais, de principes clairs et détaillés, et accorder clairement la possibilité d'un recours au cas où elles violeraient les droits des personnes.
- La protection du processus d'élection démocratique et des structures de santé publique en adaptant et en réformant la loi électorale, mais aussi les procédures de vote afin de mettre en place un processus de vote à 100 % en ligne, tout en garantissant des élections transparentes, exemptes de toute corruption et de toute coercition.
- L'implication des communautés, en particulier les plus touchées, les mouvements sociaux, les organisations non gouvernementales, les autorités locales et les universitaires, les organisations féminines et féministes pour les inviter à élaborer des réponses immédiates et à documenter les enseignements tirés de l'adoption d'une approche intersectionnelle, afin de les appliquer aux crises et urgences à venir.

Les mesures prises face au COVID-19 doivent promouvoir une transition juste et équitable pour les populations et la planète

Les mesures prises face au COVID-19 doivent représenter un premier pas vers une transition juste et équitable, et vers une planète saine. L'avenir post-COVID ne peut pas être un retour à un système économique néo-libéral, patriarcal et fortement émissif. Au contraire: une transition juste et équitable entrainera les communautés vers la décarbonisation, en transformant un système de privatisation et de marchandisation des ressources vers une économie régénérative, durable, coopérative et collective. Une transition juste et équitable nous permettra de dépasser l'industrie pétrolière et minière, pour inclure les travailleur.ses impacté.es à travers le monde, celles et ceux dont les moyens de subsistance ont déjà été perturbés par le changement climatique, notamment les femmes travaillant dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et des soins médicaux. Ce sont ces mêmes communautés qui risquent de perdre leurs revenus et leur travail à cause du COVID-19, ou qui sont obligées de continuer à travailler, en mettant en péril leur santé. Ces mesures doivent comprendre :

 Le désinvestissement des industries extractives et des complexes militaroindustriels pour favoriser l'investissement dans les biens sociaux et publics, ainsi que dans les services essentiels, comme les services de santé publique et le personnel urgentiste.

Allender



• Stopper ou imposer des moratoires sur les projets qui sont nuisibles à l'environnement, ou qui risquent de porter préjudice aux populations autochtones, ou de provoquer le déplacement des communautés locales.

 Renforcer, mettre en œuvre et appliquer des lois et réglementations environnementales qui contrôlent le niveau de pollution atmosphérique industrielle, car celle-ci a une incidence majeure sur le développement de maladies respiratoires, parmi les populations à faibles revenus.

 Promouvoir la santé publique par le biais d'économies locales axées sur des systèmes alimentaires durables et des communautés d'énergies renouvelables décentralisées

Les mesures prises face au COVID-19 doivent être guidées par la coopération, le multilatéralisme et la justice mondiale

Une réponse multilatérale ambitieuse doit être fondée sur les principes des droits humains, de la responsabilité historique, de la responsabilisation, de la coopération internationale et de la solidarité - en travaillant collectivement pour faire face à une crise qui ne connaît pas de frontières. Dans ce contexte de crise sanitaire, l'ONU devrait jouer un rôle fondamental pour assurer des réponses coordonnées à l'échelle mondiale, et faire en sorte que chaque pays ait une voix égale dans les prises de décision. L'ONU devrait promouvoir la transparence et s'impliquer davantage dans les réponses aux problèmes systémiques transfrontaliers et interconnectés comme le changement climatique, la paix entre les peuples et l'égalité de genre. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les objectifs de développement durable, le respect du droit au développement et des droits humains devraient être à la base de cette démarche. Plus particulièrement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) doit promouvoir une réponse coordonnée, stratégique, équitable et fondée sur les droits humains face au COVID-19. La démagogie politique et le rejet des fautes ne doivent pas mettre en péril le financement de l'OMS, ni mettre en doute sa capacité à lutter contre cette pandémie. En outre, des organisations telles que le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme sont nécessaires pour préserver les droits humains dans un tel contexte et mettre à jour les abus, les réponses nationales confuses, changeantes ou trop souvent autoritaires, militarisées et mal planifiées. Pour cela, nous devons:

- Veiller à ce que les agences de l'ONU, les organes conventionnels et leurs États membres, respectent les principes clés de l'ONU : le maintien de la paix, les droits humains, la justice et le progrès social, car ce sont des leviers essentiels pour répondre aux crises comme celle du COVID-19.
- Renforcer et tenir l'ONU responsable d'un engagement transparent, cohérent et équitable avec les observateurs et la société civile.
- Appeler à la tenue d'un sommet international sur la reconstruction économique et la réforme systémique sous l'égide de l'ONU, afin d'aborder de manière globale les impacts des crises à plusieurs niveaux.

AUTOMORITATION